

Retraitement comptable (RTC) 2017

Note de fin de campagne

Février 2019

Introduction

Les données du retraitement comptable (RTC) sont recueillies annuellement auprès de l'ensemble des établissements publics et privés à but non lucratif. Ces données permettent le calcul d'un référentiel de coûts des unités d'œuvre (UO). Il fournit des coûts d'UO des activités de soins et des fonctions support, notamment :

- Coût par journée des services cliniques HAD, MCO, PSY, SSR
- Coût des plateaux médico-techniques
- Coût des activités de logistique générale
- Coût de la logistique médicale
- Coût de la structure

Cette note revient sur le déroulement de la campagne de recueil, ses nouveautés ainsi que sur les modalités de calcul des coûts d'UO et les contrôles qualité effectués.

Les informations concernant les modalités de fonctionnement de l'application (l'accès aux restitutions et l'utilisation du formulaire de requête ainsi qu'une présentation des différents tableaux) sont présentées dans le guide suivant :

https://www.scansante.fr/sites/default/files/content/324/notice_application_couts_uo_rtc_3.pdf

Table des matières

1. Déroulement de la campagne	4
2. Nouveautés méthodologiques du recueil RTC impactant le référentiel	6
2.1 PLAN COMPTABLE ET REGLES D’AFFECTATION	6
2.2 ARBRE ANALYTIQUE	6
2.3 METHODOLOGIE	6
3. Méthodologie de calcul des coûts	6
3.1 CONSTITUTION DU REFERENTIEL.....	7
3.1.1 <i>Traitements de la base avant nettoyage</i>	7
3.1.2 <i>Nettoyage de la base retravaillée</i>	8
3.1.3 <i>Bilan du nettoyage de la base retravaillée</i>	9
3.2 MODE DE CALCUL DU COUT D’UO ET DES INDICATEURS ASSOCIES	10
3.2.1 <i>Périmètre des sections publiées</i>	10
3.2.2 <i>Formule de calcul des coûts d’UO utilisée</i>	10
3.2.3 <i>Formule de la moyenne du coût d’UO</i>	10
ANNEXE : LISTE DES 143 ETABLISSEMENTS NON INCLUS DANS LE REFERENTIEL DES COUTS D’UNITE D’ŒUVRE	11

1. Déroulement de la campagne

La période de recueil s'est déroulée du 7 Mai au 30 Septembre 2018.

Les effectifs de la campagne sont les suivants :

Sélection	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements
	Données 2017	Données 2016
Etablissements devant réaliser le RTC	1 343	1 360
ES non validés ARS à la date de scellement	143 (11%)	157 (12%)
ES validés ARS à la date de scellement	1 200 (89%)	1 203 (88%)

Tous les établissements publics et privés non lucratifs sont inclus dans le référentiel 2017 sauf 143 établissements dont la liste est présentée en annexe.

Les données utilisées pour la production du référentiel de coûts d'unités d'œuvre sont issues de la base arrêtée au 26 novembre 2018. La répartition des établissements est présentée dans le tableau T1.

T1 - Répartition des établissements intégrés au référentiel et non intégrés par catégorie et taille

Catégorie	Nombre d'étab. avec données intégrées au référentiel	Nombre d'établissements absents du référentiel				Nombre total d'étab.	
		Total	Dont identification non téléchargée	Dont id.téléchargée mais non validé étab.	Dont téléchargé, validé étab. mais non validé ARS		
CHU	29	3	0	2	1	32	
CH	>150 M€	34	3	2	1	0	37
	<= 150 M€ et >70M	109	6	1	3	2	115
	<= 70 M€ et >20M€	213	15	4	9	2	228
	<= 20 M€ et >10M€	63	12	1	9	2	75
	<= 10 M€	301	44	29	14	1	345
Total	720	80	37	36	7	800	
CLCC	15	3	2	1	0	18	
EBNL	>150 M€	6	0	0	0	0	6
	<= 150 M€ et >70M	13	1	0	0	1	14
	<= 70 M€ et >20M€	65	3	1	2	0	68
	<= 20 M€ et >10M€	56	9	4	3	2	65
	<= 10 M€	296	44	23	15	6	340
Total	436	57	28	20	9	493	
TOTAL	1 200	143	67	59	17	1 343	

L'évolution entre 2016 et 2017 du nombre d'établissements intégrés au référentiel par catégorie est présentée dans le tableau T2.

T2 - Evolution 2016/2017 du nombre d'établissements pris en compte pour le calcul du référentiel

Catégorie	Nombre d'établissements intégrés au référentiel			
	2016	2017	Evolution 2016-2017	
CHU	28	29	3,6%	
CH	>150 M€	29	34	17,2%
	<= 150 M€ et >70M	111	109	-1,8%
	<= 70 M€ et >20M€	213	213	0,0%
	<= 20 M€ et >10M€	68	63	-7,4%
	<= 10 M€	309	301	-2,6%
TOTAL	730	720	-1,4%	
CLCC	15	15	0,0%	
EBNL	>150 M€	4	6	50,0%
	<= 150 M€ et >70M	15	13	-13,3%
	<= 70 M€ et >20M€	62	65	4,8%
	<= 20 M€ et >10M€	54	56	3,7%
	<= 10 M€	295	296	0,3%
TOTAL	430	436	1,4%	
TOTAL	1 203	1 200	-0,2%	

Dans le tableau T3, sont présentés les taux d'exhaustivité (nombre d'ES validés sur le nombre d'ES attendus).

T3 - Taux d'exhaustivité des données du RTC intégrées dans le référentiel en nombre d'établissements

Catégorie	Nombre d'établissements intégrés au référentiel	Nombre total d'établissements	Part des établissements intégrés au référentiel 2017	Poids en recette Assurance maladie des établissements intégrés au RTC 2017	
CHU	29	32	91%	72%	
CH	>150 M€	34	37	92%	91%
	<= 150 M€ et >70M	109	115	95%	95%
	<= 70 M€ et >20M€	213	228	93%	94%
	<= 20 M€ et >10M€	63	75	84%	85%
	<= 10 M€	301	345	87%	90%
TOTAL	720	800	90%	93%	
CLCC	15	18	83%	80%	
EBNL	>150 M€	6	6	100%	100%
	<= 150 M€ et >70M	13	14	93%	93%
	<= 70 M€ et >20M€	65	68	96%	96%
	<= 20 M€ et >10M€	56	65	86%	86%
	<= 10 M€	296	340	87%	89%
TOTAL	436	493	88%	94%	
TOTAL	1 200	1 343	89%	85%	

2. Nouveautés méthodologiques du recueil RTC impactant le référentiel

Les informations concernant la campagne du RTC 2017 sont accessibles sur le site de l'ATIH à cette adresse : <https://www.atih.sante.fr/campagne-rtc-2017>

2.1 Plan comptable et règles d'affectation

Les évolutions des comptes et des règles d'affectation sont relativement mineures par rapport au recueil 2016.

Toutes les évolutions sont listées dans le document « Règle d'affectation » téléchargeable sur la page dédiée au RTC du site de l'ATIH.

2.2 Arbre analytique

Toutes les évolutions sont listées dans le document « Arbre analytique » téléchargeable sur le page dédiée au RTC du site de l'ATIH.

L'arbre analytique est resté relativement stable par rapport au recueil 2017 à l'exception de l'introduction de nouvelles sections « plateaux techniques » en Psychiatrie.

Pour cette première année de recueil, les coûts d'unité d'œuvre (UO) de ces plateaux techniques ne sont pas présentés dans le référentiel de coûts, le recueil de ces sections n'étant pas encore uniforme d'un établissement à un autre. Cependant, si les charges ont été isolées, elles figurent dans un poste de charge « plateaux techniques en Psychiatrie » sur les sections définitives de la psychiatrie.

2.3 Méthodologie

Focus sur le mode de gestion des activités :

- Pour certaines sections de logistique médicale, il faut préciser un typage dans le recueil : si l'activité est effectuée en interne, sous-traitée ou effectuée au sein d'un groupement. La variable « Mode de gestion » a été ajoutée, dans ScanSanté, dans le tableau de restitution des coûts des sections de logistique médicale pour publier un coût par modalité.
- Le mode de gestion « Groupement » a été créé à partir de la campagne 2016. Dans le RTC 2017, cette modalité a été plus utilisée que lors de la campagne précédente, suffisamment pour permettre de calculer des coûts de référence pour certaines sections de logistique et gestion générale (LGG) et de logistique médicale (LM).

3. Méthodologie de calcul des coûts

Un processus qualité a été engagé à partir des données 2015 dans le but d'augmenter la robustesse des résultats. Le nettoyage des données a été effectué en prenant en considération les contrôles effectués lors de la remontée de l'enquête (présentés dans les tableaux de contrôle 1.1 Fondamentaux et 1.2 Validation prioritaire). Cependant, tous n'ont pas été retenus ou ont dû être adaptés car ils conduisaient à l'exclusion d'un nombre élevé de valeurs.

3.1 Constitution du référentiel

A partir de la base brute des données, l'ATIH procède à l'agrégation de certaines données et à un nettoyage de la base avant d'effectuer les calculs du référentiel.

Cette partie présente ces traitements et les critères utilisés pour sélectionner les sections d'analyse (SA) utilisées dans le calcul du référentiel de coûts.

3.1.1 Traitements de la base avant nettoyage

Cas des sections de même racine

L'ATIH agrège les données des sections de même racine pour un établissement donné.

Valeurs des sections de l'arbre analytique

Les charges et les UO cumulent les charges et les UO de la section avec celles des sections plus détaillées si elles existent dans l'arbre analytique.

Par exemple, pour la section 9341, les données utilisées pour le calcul du référentiel sont celles saisies dans la section 9341 et celles des sections plus détaillées 93411, 934111, 9341111, 9341112... etc.

Code la section	Nombre d'UO / Charges dans la base brute	→	Nombre d'UO / Charges dans la base retravaillée
9341	10		30
93411	5		20
934111	15		15

Exception 1 : Pour la restauration (9313), seules les données saisies dans la section ont été utilisées. Les UO utilisées pour la sous-section Biberonnerie étant différentes de celles de la restauration, il n'est pas possible de les utiliser.

Exception 2 : Pour les services hôteliers (93116), seules les données saisies dans la section ont été utilisées. Les UO utilisées pour la sous-section garage (931166) étant différentes de celles de la restauration, il n'est pas possible de les utiliser.

Exception 3 : Les données saisies dans la section Imagerie (932.5) ont été utilisées dans la section Imagerie (hors Médecine nucléaire) (932.5 sauf 932.53)

Exception 4 : A partir de 2016, pour l'activité de dialyse, l'unité d'œuvre est différente d'une section détaillée à une autre. Le cumul des sections détaillées de dialyse n'est plus possible. Ne sont donc utilisées que les données saisies au niveau de détail de la section.

Recodage du typage

A noter que les sections d'analyse médico-techniques de bloc, typées "Non concerné", ont été recodées en "Non dédié".

Regroupement pour le SSR

Pour l'activité de SSR, des regroupements de sections ont été opérés pour présenter une vision plus synthétique de l'activité que celle de l'arbre analytique. Ces agrégations sont basées sur l'affection ou le fait d'être un SSR polyvalent, l'âge du patient (adulte/enfant) et le type d'hospitalisation (HC/HP).

Ventilation de la LM sur les SA définitives

Pour éviter que le coût de certaines SA soit minoré à cause d'un oubli de clés, un déversement au prorata du titre 2 a été réalisé en l'absence de clés (moins d'1% des établissements sont dans ce cas de figure).

3.1.2 Nettoyage de la base retravaillée

Un nettoyage est ensuite réalisé sur les données afin d'éviter que des données aberrantes ne puissent biaiser le calcul des valeurs de référence. Ces données nettoyées servent au calcul des coûts de la référence sélectionnée, ainsi qu'au calcul des coûts d'un panier d'établissements lors d'une comparaison.

Deux types de nettoyage sont réalisés :

- **Utilisation des contrôles de qualité effectués lors du recueil dans VALID-RTC :**
 - o Suppression des SA avec des charges (brutes ou nettes majorées) nulles ou erronées (valeur inférieure à 1 €)
 - Tableaux 5.1 et 6.1 de VALID-RTC « Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires/définitives entre 2016 et 2017 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel »
 - Tableau 3.2.3 de VALID-RTC « Liste des SA avec des charges nettes négatives »
 - o Suppression des sections avec un nombre d'UO inférieur à 2
 - Tableaux 5.1 et 6.1 de VALID-RTC « Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires/définitives entre 2016 et 2017 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel »
 - o Suppression des lignes avec des charges de titre 1 nulles pour les sections d'analyse clinique (en dehors des MIG G032 et G033 qui peuvent être sous-traitées)
 - A partir des validations prioritaires tableaux 1.2.5.a et 1.2.5.b « Liste des SA avec absence de charges de PM/PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides) »
 - o Suppression des sections avec des charges égales aux nombres d'UO
 - Partie du tableau 5.3 « Liste des SA avec UO demandée =OUI dans le cas où nombre de UO=charges (hors UO automatique) »
- **Autres critères utilisés :**
 - o Suppression de toutes les SA n'ayant pas la nature de l'UO requise
 - Réponse « Non » à la question « Avez-vous utilisé l'UO demandée par le RTC ? » ou modification du libellé de l'UO).
 - o Suppression des établissements dont l'écart entre le total des charges nettes et la somme des charges nettes majorées des sections cliniques est supérieur à 10 % des charges nettes
 - Cet écart devrait normalement être nul si toutes les fonctions support ont bien été déversées.
 - o Suppression des sections avec des coûts d'UO inférieurs aux seuils bas ou supérieurs aux seuils hauts
 - Des seuils pour chaque SA sont définis à l'aide des 1^{er} et 3^{ème} quartiles : méthode de Tukey. Cette méthode permet d'éliminer les observations très atypiques mais s'avère peu opérante sur les seuils bas qui sont parfois négatifs par cette méthode. Pour permettre d'exclure les coûts très bas et vraisemblablement faux, des seuils ad hoc ont été définis en observant les distributions. Ces seuils viennent compléter les seuils obtenus par la méthode de Tukey.

Les seuils bas ont été fixés ainsi :

- 50€ pour le coût d'une journée d'hospitalisation
- 0.1€ pour le coût d'un ICR d'un plateau médico-technique
- 0.11€ pour le coût d'un B et BHN d'un laboratoire
- 20€ pour le coût d'un RAA (en consultation PSY)

- 0.2€ pour le coût d'un kilo de linge en blanchisserie
- 2€ pour le coût d'un repas en restauration
- 100€ pour le coût d'une demi-heure (smur terrestre)
- 5€ pour le coût d'une minute (smur hélicopté)
- Pour les autres sections avec plus de 30 observations (méthode de Tukey) : $Q1-2*(Q3-Q1)$ où $Q1=1er$ quartile des coûts d'UO, $Q3=3ème$ quartile des coûts d'UO (méthode interquartile appliquée aux coûts d'UO)
- Pour les autres sections avec moins de 30 observations (méthode de Tukey) : $Q1-3*(Q3-Q1)$

Les seuils hauts ont été fixés ainsi :

- 25€ pour le coût d'une UO Sté : ce seuil est fixé pour exclure les observations pour lesquelles l'UO n'est pas la nouvelle UO Sté mais encore probablement le m³ stérilisé.
- Pour les autres sections avec plus de 30 observations (méthode de Tukey) : $Q3+2*(Q3-Q1)$ où $Q1=1er$ quartile des coûts d'UO, $Q3=3ème$ quartile des coûts d'UO (méthode interquartile appliquée aux coûts d'UO)
- Pour les autres sections avec moins de 30 observations (méthode de Tukey): $Q3+3*(Q3-Q1)$

A noter que les quartiles de la méthode de Tukey sont calculés au niveau national à partir de toutes les données hormis celles supprimés précédemment.

- **Nettoyage supplémentaire pour la restitution des coûts d'ETPR**

Un second nettoyage est effectué sur les données utilisées uniquement dans la restitution des coûts d'ETPR moyens et nombre d'UO par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) de la SA :

- o Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel médical < 30 000 €
- o Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel médical > 230 000 €
- o Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel non médical < 20 000 €
- o Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel non médical > 100 000 €

3.1.3 Bilan du nettoyage de la base retravaillée

10,7 % des observations collectées ont été exclues du calcul des coûts hors nettoyage supplémentaire.

38,8 % des observations collectées ont été exclues pour la restitution des coûts moyens d'ETPR et du nombre d'UO par ETPR du personnel médical.

21,3 % des observations collectées ont été exclues de la restitution des coûts moyens et nombre d'UO par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) du personnel non médical.

3.2 Mode de calcul du coût d'UO et des indicateurs associés

3.2.1 Périmètre des sections publiées

Pour des questions de robustesse de la nature de l'UO ou d'absences d'UO, certaines sections ne sont pas publiées dans le référentiel de coûts :

- Les sections de dialyse avec pour UO le nombre de séances (les sections avec les codes suivants : 933113, 933114, 933115, 933125, 93313, 933131, 933132, 933133, 933134 et 933135)
- Q022 - SMUR terrestre (pour ordre)
- Q024 - SMUR hélicopté (pour ordre)
- 93111 - Services administratifs à caractère général
- 93113 - Accueil & Gestion des malades
- 93115 - DIM
- 9381 - Structure-financier
- 9365 - Hygiène hospitalière et vigilances
- 9367 - Autre logistique médicale
- Toutes les sections avec moins de 5 observations après nettoyage des données

3.2.2 Formule de calcul des coûts d'UO utilisée

Pour chaque section d'analyse, les coûts d'UO sont calculés ainsi :

Sections concernées	Formule du coût d'UO
Sections d'analyses cliniques	charges nettes majorées / nombre d'UO
Sections de LGG et LM d'un groupement	charges nettes / nombre d'UO
Sections de LGG et LM interne ou sous-traité ou total (dans ce cas les groupements sont exclus)	charges brutes / nombre d'UO
Sections de SAMT interne ou total (dans ce cas les groupements sont exclus)	charges brutes majorées de LM / nombre d'UO
Sections de SAMT sous-traitée	charges brutes / nombre d'UO

3.2.3 Formule de la moyenne du coût d'UO

L'application ScanSanté propose l'affichage des coûts selon divers critères (catégorie, taille,..). Pour chaque sélection effectuée dans Scan Santé, le coût moyen calculé correspond à :

$$\text{Coût moyen de l'UO} = \frac{\sum \text{charges de l'ensemble des établissements de la sélection}}{\text{Total des UO des établissements de la sélection}}$$

Le coût moyen de l'UO n'est donc pas la moyenne des coûts des établissements de la sélection.

ANNEXE : Liste des 143 établissements non inclus dans le référentiel des coûts d'unité d'œuvre

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
010780112	CH PAYS-DE-GEX	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
010780120	CH MEXIMIEUX	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
020000287	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY	Hauts de France	CH	<= 70 M€ et >20M€
020004495	CENTRE HOSPITALIER BRISSET D HIRSON	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
040780124	CH DIEUDONNE COLLOMP	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
040780140	CH DE CASTELLANE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
040780207	CH LES MEES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
060000528	CENTRE ANTOINE LACASSAGNE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CLCC	<= 150 M€ et >70M
060780814	CENTRE DPT SPE PNEUMO VAL DE GORBIO	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
060780921	CH SAINT LAZARE TENDE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
070002878	CH VALS D ARDECHE	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 70 M€ et >20M€
070780127	CH VILLENEUVE-DE-BERG	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
070780382	CH SAINT-FELICIEN	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
090781816	CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS	Occitanie	CH	<= 70 M€ et >20M€
130002694	CLINIQUE JEAN PAOLI	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 10 M€
130783665	CLINIQUE MUTUALISTE DE BONNEVEINE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
140000084	CENTRE HOSPITALIER D AUNAY S/ODON	Normandie	CH	<= 20 M€ et >10M€
150780500	HOPITAL LOCAL DE MURAT	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
160000493	CENTRE HOSPITALIER DE RUFFEC	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 20 M€ et >10M€
170780175	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTONGE	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 150 M€ et >70M
190002519	CH JEAN-MARIE DAUZIER - CORNIL	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
210780631	CH IS-SUR-TILLE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
230780058	CENTRE HOSPITALIER D AUBUSSON	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
230782617	CRRF ANDRE LALANDE NOTH	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
240000067	CH DE DOMME	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
240000448	CENTRE HOSPITALIER DE SARLAT - JEAN LECLAIRE	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 70 M€ et >20M€
260000153	CENTRE MEDICAL SAINTE-CATHERINE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
260000195	CLINIQUE PNEUMOLOGIQUE LES RIEUX	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
270000136	HL LES ANDELYS	Normandie	CH	<= 10 M€
300780111	MAISON DE SANTE LA POMAREDE	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
300780764	CENTRE DE POST-CURE DU PEYRON	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
310781430	CENTRE DE POSTCURE ET DE READAPTATION ROUTE NOUVELLE	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
310786256	CH MURET	Occitanie	CH	<= 10 M€
330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 150 M€ et >70M
330000662	INSTITUT BERGONIE	Nouvelle Aquitaine	CLCC	<= 150 M€ et >70M
330780537	CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE WALLERSTEIN	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
330780560	CENTRE MEDICAL LA PIGNADA	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
330781295	CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 150 M€ et >70M
330781972	HOPITAL DE JOUR S.H.M.A.	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
330783853	CSMI PRADO	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
340000025	INSTITUT MARIN SAINT-PIERRE	Occitanie	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
340780642	CLINIQUE BEAU SOLEIL	Occitanie	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
340796358	CENTRE HOSPITALIER PAUL COSTE FLORET	Occitanie	CH	<= 20 M€ et >10M€
350005278	CENTRE MÉDICAL REY LEROUX LA BOUEXIERE	Bretagne	EBNL	<= 10 M€
380780379	CENTRE MEDICAL HENRY BAZIRE	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
390780609	CH LOUIS PASTEUR DOLE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 70 M€ et >20M€
400780383	MAISON DE REPOS SAINT LOUIS-BUGLOSE	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
410000095	CENTRE HOSPITALIER DE VENDOME	Centre-Val de Loire	CH	<= 70 M€ et >20M€
410000137	CENTRE HOSPITALIER DE MONTOIRE-SUR-LE- LOIR	Centre-Val de Loire	CH	<= 10 M€
420002495	HOPITAL DU GIER	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 70 M€ et >20M€
420780660	CH CHAMBON-FEUGEROLLES	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
420780694	CH SAINT-BONNET-LE-CHATEAU	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
440002459	MRC LE BODIO	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
440053387	CENTRE HELIO-MARIN DE PEN-BRON	Pays de la Loire	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
470000324	CENTRE HOSPITALIER DE VILLENEUVE	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 70 M€ et >20M€
470000357	HOPITAL LOCAL DE CASTELJALOUX	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
470010307	EQUIPE DE SOINS SECTEUR PSY - AEIH	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
470016049	GCS - POLE DE SANTE DU VILLENEUVOIS	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
480780139	CENTRE HOSPITALIER FLORAC	Occitanie	CH	<= 10 M€
490000411	HL LONGUE JUMELLES	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
490009248	CENTRE DE SOINS DE SUITE ST-CLAUDE	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
520780032	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	Grand Est	CH	<= 70 M€ et >20M€
520780057	CENTRE HOSPITALIER DE LANGRES	Grand Est	CH	<= 20 M€ et >10M€
540001096	ALPHA SANTE	Grand Est	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
560000077	CH DE JOSSELIN	Bretagne	CH	<= 10 M€
560002065	CH DE MALESTROIT	Bretagne	CH	<= 10 M€
570000547	CSS L ABBAYE - LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	Grand Est	EBNL	<= 10 M€
580780047	CH CHATEAU-CHINON	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
580780054	CH LORMES	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
580781136	CH HENRI DUNANT LA CHARITE-SUR-LOIRE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
590781639	CH JEUMONT	Hauts de France	CH	<= 10 M€
590781662	CH FOURMIES	Hauts de France	CH	<= 70 M€ et >20M€
590782694	CENTRE DE CONVALESCENCE PONT BERTIN	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
600100127	CENTRE HOSPITALIER GEORGES DECROZE	Hauts de France	CH	<= 10 M€
600100168	CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DES JOCKEYS	Hauts de France	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
600100275	MAISON CONV SPEC CHATEAU DU TILLET	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
600100283	FONDATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
600100572	CH CHAUMONT EN VEXIN	Hauts de France	CH	<= 10 M€
600101679	CRF SAINT LAZARE	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
620000596	CENTRE LA PRESQU ILE - L ARCHIPEL	Hauts de France	EBNL	<= 10 M€
620100685	CH LENS	Hauts de France	CH	>150 M€
620101337	CH CALAIS	Hauts de France	CH	<= 150 M€ et >70M
630180032	CENTRE MEDICO-THERMAL DU MONT DOR	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 10 M€
630780526	CENTRE DE SOINS DE SUITE LES SAPINS	Auvergne-Rhône-Alpes	EBNL	<= 10 M€
630780997	CENTRE HOSPITALIER AMBERT	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 20 M€ et >10M€
630781029	CENTRE HOSPITALIER DE THIERS	Auvergne-Rhône-Alpes	CH	<= 70 M€ et >20M€
640780813	CENTRE HOSPITALIER ORTHEZ	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 20 M€ et >10M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
640780839	HOPITAL LOCAL DE MAULEON	Nouvelle Aquitaine	CH	<= 10 M€
640789624	CENTRE MEDICO SOCIAL DE COULOMME	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
660780172	CENTRE HELIO MARIN	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
660780321	MECSS LA PERLE CERDANE	Occitanie	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
660780370	MAISON DE REPOS LE CHATEAU BLEU	Occitanie	EBNL	<= 10 M€
670000082	CLINIQUE ADASSA	Grand Est	EBNL	<= 10 M€
670780139	ASSOCIATION AMRESO-BETHEL	Grand Est	EBNL	<= 10 M€
680001054	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D ARGENT	Grand Est	CH	<= 10 M€
710781568	CH ALIGRE BOURBON LANCY	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 10 M€
720000090	SOINS SUITE ET READAPTATION HL LE LUDE	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
720002062	CENTRE SOINS DE SUITE - HL BONNETABLE	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
720007244	CENTRE SOINS SUITE HL SILLE LE GUILLAU	Pays de la Loire	CH	<= 10 M€
720019918	CENTRE DE SOINS DE SUITE BOCQUET	Pays de la Loire	EBNL	<= 10 M€
750057028	ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE DE PARIS-GROUPE MGEN	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
750150013	HOPITAL PIERRE ROUQUES - LES BLUETS	Ile-de-France	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
750160012	INSTITUT CURIE	Ile-de-France	CLCC	>150 M€
750170490	HOPITAL DE JOUR ENTRAIDE UNIVERSITAIRE	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
750710782	CMP ADULTES FRANÇOISE MINKOWSKA	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
750712184	AP-HP	Ile-de-France	CHU	>150 M€
750832750	CMP ADULTES DE L UNAFAM	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
760780262	CH DU BELVEDERE MONT-SAINT-AIGNAN	Normandie	CH	<= 20 M€ et >10M€
770150043	CENTRE MEDICAL BTP RETRAITE	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
780002697	CH INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES MUREAUX	Ile-de-France	CH	<= 70 M€ et >20M€
780021788	CH DE LA MAULDRE	Ile-de-France	CH	<= 10 M€
780140075	CENTRE GILBERT RABY	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
780170049	HOPITAL DE JOUR DE POISSY	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
790008064	MELIORIS LE LOGIS DES FRANCS	Nouvelle Aquitaine	EBNL	<= 10 M€
800000051	CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€
800000069	CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS	Hauts de France	CH	<= 20 M€ et >10M€

Finess	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
830008819	HL DU LUC EN PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 10 M€
830100517	CH JEAN MARCEL	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 70 M€ et >20M€
830101010	LES LAURIERS ROSES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 10 M€
840000012	CH APT	Provence-Alpes-Côte d'Azur	CH	<= 20 M€ et >10M€
840011340	HAD AVIGNON ET SA REGION	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EBNL	<= 10 M€
880780341	H DE RAMBERVILLERS	Grand Est	CH	<= 10 M€
890000250	CROIX ROUGE FRANCAISE MIGENNES	Bourgogne-Franche-Comté	EBNL	<= 10 M€
890000433	CH TONNERRE	Bourgogne-Franche-Comté	CH	<= 20 M€ et >10M€
910002773	CH SUD-FRANCILIEN	Ile-de-France	CH	>150 M€
920140019	ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE DE RUEIL MALMAISON-GROUPE MGEN	Ile-de-France	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
920170024	CENTRE DENISE CROISSANT	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
930110036	CH ANDRE GREGOIRE	Ile-de-France	CH	<= 150 M€ et >70M
940110042	CHI DE VILLENEUVE-ST-GEORGES	Ile-de-France	CH	<= 150 M€ et >70M
950170019	HOPITAL DE JOUR LA MAYOTTE	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
950787119	HOPITAL DE JOUR CENTRE PSY LES VIGNOLLES	Ile-de-France	EBNL	<= 10 M€
970100160	HOPITAL LOCAL IRENEE DE BRUYN	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970100202	CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970100210	CENTRE GERONTOLOGIQUE DU RAIZET	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970100228	CHU DE POINTE A PITRE/ ABYMES	Guadeloupe	CHU	>150 M€
970100244	HOPITAL LOCAL DE CAPESTERRE-BELLE-EAU	Guadeloupe	CH	<= 10 M€
970403606	G.H. EST-REUNION	La Réunion	CH	<= 70 M€ et >20M€
970406096	MECS TEMPORAIRE SPECIALISE CILAOS	La Réunion	EBNL	<= 10 M€
970408589	CHR REUNION	La Réunion	CHU	>150 M€
970411005	E.P.S.M.R.	La Réunion	CH	<= 70 M€ et >20M€
970421038	CH GABRIEL MARTIN	La Réunion	CH	<= 150 M€ et >70M
970423000	HOPITAL D ENFANTS SAINT-DENIS	La Réunion	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
980500003	CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE	La Réunion	CH	>150 M€